

M. GRANT : L'honorable député de Compton a expliqué clairement dans quelles conditions cette industrie s'exerce au Canada. La "Standard Chemical Company" possède d'importantes usines à Longford, dans le comté que je représente. Je connais passablement les détails de cette industrie et je corrobore absolument ce que vient de dire l'honorable député de Compton, sur l'importance de ces usines pour les cultivateurs des environs. Comme il l'a expliqué, cette industrie permet d'utiliser une certaine espèce de bois franc, dont on n'aurait pas l'emploi autrement, et c'est un grand avantage pour les cultivateurs de pouvoir vendre ce bois. Il est à ma connaissance que dans un rayon de 100 milles de l'usine d'Ontario-nord, cette compagnie a acheté une qualité de bois franc qui ne pourrait servir à rien autre chose et c'est un grand avantage pour les cultivateurs de ce district. J'aimerais à savoir si l'honorable député de Grey-est (M. Sproule) ou l'honorable député de Leeds (M. Taylor) voudraient se lever et demander au gouvernement d'inviter les Etats-Unis à venir faire concurrence à cette industrie.

M. CAMPBELL : Les Yankees.

M. GRANT : Pour ma part, je ne voudrais pas conseiller au ministre du Revenu de l'intérieur d'acheter l'alcool de bois aux Etats-Unis.

M. SPROULE : L'honorable député fait une supposition que rien ne justifie. Quand le ministre des Travaux publics demande des soumissions pour la construction d'un édifice, ou d'une entreprise quelconque, il ne s'ensuit pas qu'il va chercher des entrepreneurs aux Etats-Unis.

Il n'y a rien dans ce que j'ai dit pour laisser supposer que je voudrais inviter les Américains à venir faire concurrence à cette industrie.

M. GRANT : Je n'ai pas l'intention de défigurer le sens des paroles de l'honorable député, mais comme il sait parfaitement que la "Standard Chemical Company" est seule à fabriquer ce produit au Canada, si on admet la concurrence, il faut qu'elle vienne des industriels américains. C'est la seule conclusion à tirer de ses remarques.

M. SPROULE : Quand le gouvernement a demandé des soumissions pour la fourniture des billets de banque, il n'y avait qu'une seule maison au Canada pour en imprimer, mais une compagnie américaine est venue s'établir ici. Si le gouvernement demandait des soumissions pour la fourniture de cet alcool de bois pendant une certaine période, avant longtemps on verrait d'autres compagnies se former, comme dans le cas des billets de banque.

M. GRANT : Je demande à mon honorable ami de ne pas s'éloigner de la question. Je ne crois pas que le champ soit assez vaste pour attirer des concurrents dans cette industrie. Je puis dire aussi

M. BENNETT.

à l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett) que je connais passablement ceux qui font partie de la "Standard Chemical co." et qu'ils ne sont pas tous des libéraux. Dans tous les cas, je ne vois pas ce que cela peut avoir à faire avec la question qui nous occupe.

M. BENNETT : Quels sont les conservateurs ?

M. GRANT : Nos adversaires se prétendent partisans de la protection des industries canadiennes et voici une occasion de prouver la sincérité de leurs professions de foi. Cette industrie est non seulement importante par elle-même, mais est aussi d'un grand avantage pour la population des districts dans lesquels sont installées les usines. Pour ma part, je ne voudrais pas recommander au ministre d'inviter les Américains à venir lui faire concurrence. L'honorable député de Leeds (M. Taylor) a affirmé une chose qu'il retirera certainement après la déclaration que vient de faire le ministre. Il a prétendu qu'à la veille d'une élection partielle dans Ontario-nord—

M. TAYLOR : Je n'ai pas dit une élection partielle.

M. GRANT : Je demande pardon à mon honorable ami. Il a prétendu qu'à la veille d'une élection dans Ontario-nord, on a accordé à cette compagnie, sans demander de soumissions, une concession pour la fourniture de cet article. Or, le contrat que vient de lire le ministre est daté de 1898, bien que je ne sois pas dans la politique active depuis longtemps, je crois que nous n'avons eu d'élection dans Ontario-nord que plusieurs années après 1898. Cette concession n'a donc pu être accordée dans le but d'influencer les électeurs. Bien plus, autant que je sache, la convention n'a pas été faite avec la compagnie actuelle, mais avec la Compagnie Rathbun de Deseronto, qui vendit son établissement quelques années plus tard, et c'est ainsi que la concession passa aux mains de la "Standard Chemical Company". Un membre de la gauche a dit que puisqu'il est maintenant possible de vendre le charbon de bois avec profit, le prix de l'alcool méthylique devrait en être diminué d'autant. Une personne intéressée dans cette industrie me disait dernièrement que la compagnie vend actuellement beaucoup de charbon de bois, mais que pour diverses raisons, qu'il est inutile d'expliquer ici, elle n'a pas encore réussi à créer un commerce profitable de cet article, bien qu'elle espère y parvenir avant longtemps. On n'a donc pas raison de prétendre que la vente du charbon de bois, un sous-produit de l'alcool méthylique, devrait faire diminuer le prix de cet article.

Je regrette d'avoir à parler aussi longuement, mais comme le principal établissement de cette compagnie se trouve dans mon comté, je m'intéresse beaucoup au succès de cet-